

NÉTIQUETTE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Adoptée par le comité administratif de la MRC le 16
août 2023, résolution CA 2023-147

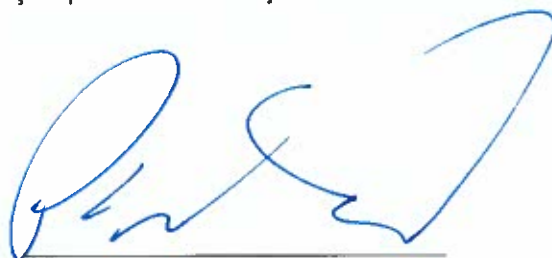
Révisée le 12 août 2026, résolution CA 2026-111

Merci de vous intéresser à nos communications et d'échanger avec nous! La nétiquette vise à préciser les bonnes pratiques en matière de discussion numérique sur nos médias sociaux et à présenter les règles de modération qui y prévalent. La MRC de la Matapédia se réserve le droit de masquer ou supprimer sans avertissement les publications qui contreviendraient à sa nétiquette. Pour tout commentaire, vous pouvez communiquer avec nous au 418-629-2053, par courriel à administration@mrcmatapedia.quebec, ou encore par messagerie sur nos médias sociaux.

1. Veuillez ne pas vous écarter du sujet et être respectueux.
2. Les contenus identiques publiés à répétition, de même que les contenus majoritairement écrits par une autre personne que celle qui les publie, pourraient être rejetés.
3. Les commentaires ne respectant pas les bonnes pratiques en matière de conversations numériques (par exemple ceux écrits entièrement en majuscules) pourraient être rejetés.
4. Toute publication intimidante, harcelante, offensante ou susceptible d'exposer une personne ou un groupe à la haine, au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine, la couleur, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge ou la déficience physique/mentale sera rejetée.
5. Les propos irrespectueux, vulgaires, obscènes, explicites, haineux, illicites, menaçants, insultants, diffamatoires, prosélytes, négationnistes, violents, reconnus comme faux ou incitant à commettre un acte criminel seront rejetés.
6. Toute publication comportant des renseignements personnels (par exemple un numéro de téléphone, une adresse courriel, etc.) ou comportant une violation du droit d'auteur sera rejetée.
7. Les publications de nature strictement commerciale, faisant la promotion politique, ou visant exclusivement à mobiliser la population autour d'un enjeu ou d'une cause pourraient être rejetées.
8. Les contenus rédigés dans une autre langue que le français pourraient être rejetés.



Chantale Lavoie, préfète



Pascal St-Amand, greffier adjoint